

Les règles ci-dessous s'appliquent aux passagers dont le temps de transit à Auckland est inférieur à 24 heures à l'intérieur de la zone internationale de l'aéroport d'Auckland.

Si votre temps de transit à Auckland dépasse 24 heures ou si vous quittez la zone internationale de l'aéroport d'Auckland, veuillez vous référer aux conditions d'entrée en Nouvelle-Zélande sur le site de l'Immigration néo-zélandaise.

Passagers	Documents à présenter à l'enregistrement si le temps de transit à Auckland est inférieur à 24 heures à l'intérieur de la zone internationale de l'aéroport d'Auckland
Toutes personnes, quel que soit leur statut vaccinal	<ul style="list-style-type: none"><li>☑ Passeport électronique ou biométrique valide.<ul style="list-style-type: none"><li>• Consultez sur le site de l'<a href="#">immigration néo-zélandaise</a> pour plus d'informations.</li><li>• Ci-après la règle des 3 mois de validité du passeport pour un court séjour en Polynésie française pour un ressortissant d'un <a href="#">pays de l'Union européenne</a> ou un ressortissant d'un <a href="#">pays qui ne fait pas partie de l'Union européenne</a>.</li></ul></li><li>☑ Visa ou <a href="#">NZeTA</a> pour tous les passagers (y compris les passagers en transit) faisant partie d'un <a href="#">pays dispensé de visa</a>. Cependant, des <a href="#">exceptions</a> s'appliquent aux ressortissants néo-zélandais et australiens répondant aux exigences de la Nouvelle Zélande.</li></ul>

Nous vous rappelons que le nom de famille inscrit sur vos documents de voyage doit être identique à celui inscrit sur votre passeport. Pour les vols en partage de code avec nos partenaires Air New Zealand et Qantas, nous vous recommandons de vous référer à leurs conditions de voyage.

